

AR Prefecture013-241300375-20230209-DEL03_2023-DE
Reçu le 10/02/2023**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX budget 24000**

SGC DE CHATEAURENARD

INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES ANNEE 2022

Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État

Arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

CCVBA	45,73
CCVBA REGIE ASSAINISSEMENT budget 24002	45,73
CCVBA REGIE EAU budget 24012	45,73
CCVBA REGOIE TOURISME budget 24095	45,73
TOTAL	182,92

BASE =	179,72	
CSG 2,40 %		4,31
CSG déduct 6,80 %		12,22
RDS 0,50 %		0,90

TOTAL A MANDATER 165,49 €

Montant arrêté à la somme de cent soixante cinq euros et quarante neuf centimes à mandater selon délibération N° DU au bénéfice de

CREANCIER : PASCALE MAZZOCCHI
24 RUE JEAN FRANCOIS LECA
13002 MARSEILLE

IBAN : FR76 1080 7000 0300 3195 5416 823

Décompte (et état liquidatif) réalisé et certifié par le comptable du SGC DE CHATEAURENARD,

Le 04 janvier 2023
Pascale MAZZOCCHI

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE CHATEAURENARD
BP 50
13838 CHATEAURENARD CEDEX